

Rapport annuel

Communauté de Communes GEVREY CHAMBERTIN & NUIITS ST GEORGES
Secteur de la PLAINE DE NUIITS

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2017
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	4
■	CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT	4
■	RESSOURCES EN EAU	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS	5
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS	6
■	LONGUEUR DU RESEAU	7
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	8
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	8
■	FRAIS D'ACCES AU SERVICE	8
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE	8
■	LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT : CONTRAT DE BASE	10
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2008	11
■	LE PRIX DE L'EAU SECTEUR NORD TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE	12
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2009	13
■	LE PRIX DE L'EAU SECTEUR SUD TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE	14
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2009	15
■	LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT POUR AGENCOURT, ARGILLY, BONCOURT LE BOIS, GERLAND, QUINCEY	16
■	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION POUR : ST BERNARD, VILLEBICHOT ET ST NICOLAS LES CITEAUX	17
■	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION : COMBLANCHIEN, CORGOLOIN, VILLY LE MOUTHIER	18
■	RECETTES D'EXPLOITATION	19
■	DEPENSES PARTICULIERES DE LA COLLECTIVITE	19
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE	20
■	QUALITE DE L'EAU	20
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	20
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	21
■	PERFORMANCE DU RESEAU	22
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX	23
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	24
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	24
■	ETAT DE LA DETTE	24
■	AMORTISSEMENTS REALISES	24
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	25
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	25

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le Communauté de Communes GEVREY CHAMBERTIN & NUITS ST GEORGES
Secteur de la PLAINE DE NUITS regroupe les communes de AGENCOURT,
ARGILLY, BONCOURT LE BOIS, COMBLANCHIEN, CORGOLOIN, GERLAND,
QUINCEY, SAINT BERNARD, SAINT-NICOLAS-LÈS-CITEAUX, VILLEBICHOT et
VILLY-LE-MOUTIER.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

5 472 habitants

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

- *Mode de gestion en 2017 du service de base du Syndicat*

Le service de base du syndicat est exploité en affermage. Le délégataire est la société VEOLIA EAU en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2011. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2022.

Par avenant N° 1 au contrat d'affermage avec effet au 01/01/2015, les communes de Corgoloin – Comblanchien et Villy le Moutier (secteur Sud) sont exploités dans le cadre du contrat du service de base du syndicat.

- *Mode de gestion en 2017 des communes de St. Bernard – St. Nicolas lès Citeaux et Villebichot (secteur Nord)*

Ces communes sont exploitées en affermage dans le cadre du contrat de l'ex **Communauté de Communes du Sud Dijonnais**. Le délégataire est la société VEOLIA EAU en vertu d'un contrat ayant son échéance au 31 décembre 2020.

- *Avenants*

Les principaux avenants aux contrats sont les suivants :

Contrat La Plaine de Nuits

Avenant n°	Date d'effet	Objet
1	01/04/2016	Régime de la TVA : assujettissement direct
2	01/01/2015	Intégration des Communes de Comblanchien, Corgoloin et Villy le Moutier, prise en comptes des lois Warsmann, Brottes et Hamon, travaux de canalisation, sectorisation avec 4 points de comptage télésurveillés, renouvellement branchements et compteurs, engagement de rendement de réseau supérieur ou égal à 75%, guichet unique.

Contrat St Bernard, Villebichot et St Nicolas lès Citeaux

Avenant n°	Date d'effet	Objet
4	01/04/2016	Régime de la TVA : assujettissement direct
3	01/01/2010	Scission du SMEA Saulon Création d'un nouveau contrat

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société VEOLIA EAU GENERALE DES EAUX sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	des branchements, des canalisations <6m, des compteurs, des équipements électromécaniques
Prestations particulières	entretien poteaux d'incendie par convention spéciale

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	des canalisations > 6m, des forages, des ouvrages de traitement, du génie civil
-----------------------	---

■ CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT

Convention	Cocontractant
Convention d'Export Permanent	Commune de NUIITS-SAINT-GEORGES
Convention d'Export Permanent	SIE de Vosne Romanée
Convention d'Import Permanent	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEAUNE - COTE ET SUD (alimentation exclusive des communes du secteur Sud)
Convention d'Import Permanent	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD DIJONNAIS (alimentation exclusive des communes du secteur Nord)

■ RESSOURCES EN EAU

- *Points de prélèvement*

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2016 [m³]	Prélèvement 2017 [m³]	Variation 2016/2017
Ressource FORAGE de CUSSIGNY Prélèvement en nappe souterraine	82	169 727	201 746	+18,87 %
Total des prélèvements [m³]		169 727	201 746	+18,87 %

- *Importations d'eau*

Import depuis	Importé en 2016 [m³]	Importé en 2017 [m³]
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEAUNE - COTE ET SUD	159 741	160 767
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD DIJONNAIS	70 123	79 787

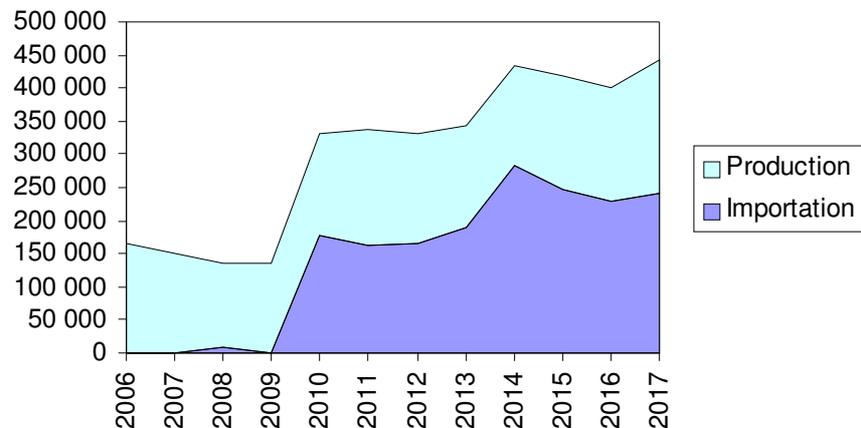
- *Volumes produits*

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2016 [m³]	Production 2017 [m³]	Variation 2016/2017
Ressource FORAGE de CUSSIGNY Prélèvement en nappe souterraine	1 640	169 727	201 746	+18,87 %

- *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m³]	2016	2017	Variation
Ressources propres	169 727	201 746	+18,87 %
Importations	229 864	240 554	+4,65 %
Total général	399 591	442 300	+10,69 %

- *Evolution des volumes d'eau potable produits et importés*

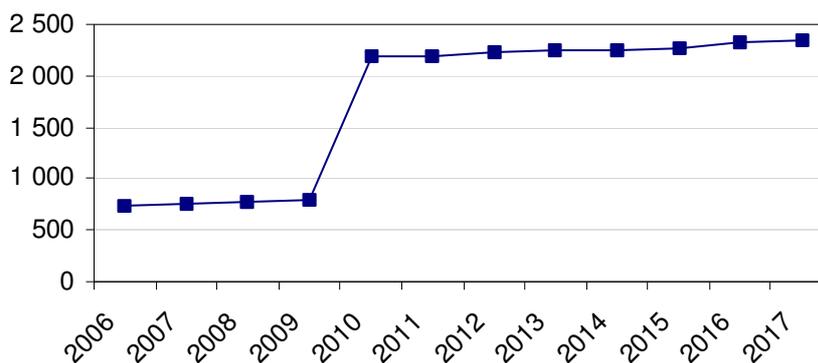


■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2016	2017	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	2 318	2 334	+0,69 %
Nombre d'abonnements non domestiques	3	3	0,00 %
Nombre total d'abonnements	2 321	2 337	+0,69 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

- Evolution du nombre total d'abonnements



- Abonnés de l'entité tarifaire du syndicat de base

AGENCOURT	164
ARGILLY	215
BONCOURT LE BOIS	123
GERLAND	184
QUINCEY	202
Total des abonnés	888

- Abonnés de l'entité tarifaire secteur Nord

SAINT BERNARD	174
SAINT-NICOLAS-LÈS-CITEAUX	173
VILLEBICHOT	161
Total des abonnés	508

- Abonnés de l'entité tarifaire secteur Sud

COMBLANCHIEN	311
CORGOLOIN	472
VILLY-LE-MOUTIER	149
Total des abonnés	932

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

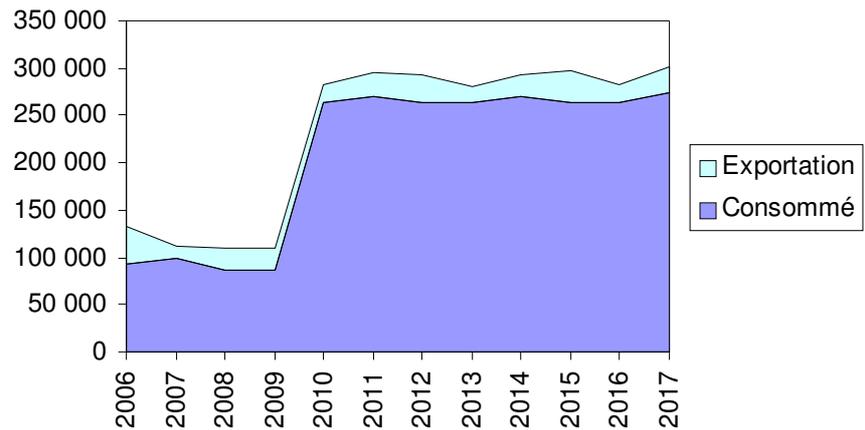
Volumes [m ³]	2016	2017	Variation
Volume produit	169 727	201 746	+18,87 %
Volume importé	229 864	240 554	+4,65 %
Volume exporté	- 19 775	- 27 048	+36,78 %
Volume mis en distribution	379 816	415 252	+9,33 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	263 237	273 829	+4,02 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	-	-	-
Volume total vendu aux abonnés	263 237	273 829	+4,02 %

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 117,2 m³ par an. Elle était de 113,4 m³ en 2016.

- *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Exporté en 2016 [m³]	Exporté en 2017 [m³]
NUIITS-SAINT-GEORGES	17 726	24 715
SIE DE VOSNE ROMANEE	2 049	2 333
Volume total exporté	- 19 775	- 27 048

- *Evolution des volumes vendus aux abonnés et exportés*



■ **LONGUEUR DU RESEAU**

	2016	2017	Variation %
Linéaire du réseau hors branchements en km	133,0	128,0	-3,76 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
01/12/2010	Délibération approuvant le nouveau contrat de délégation et qui fixe les tarifs exploitation du fermier.
22/12/2010	Délibération fixant les tarifs pour la part syndicale.
14/03/2014	Délibération fixant un nouveau prix au m ³ pour la part syndicale des Communes de Corgoloin; Comblanchien; Villy le Moutier
19/12/2017	Délibération de la Communauté de Communes qui confirme le tarif de l'eau potable pour la part collectivité voté par le Syndicat, suite à la prise de la compétence eau potable à compter du 1er janvier 2018.

Les tarifs concernant la part de la société VEOLIA EAU GENERALE DES EAUX sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2018, les formules d'indexation appliquées conduisent aux variations suivantes par rapport aux tarifs de base en vigueur :

Entité tarifaire	Coefficient d'indexation
Syndicat de base	7,3 %
Secteur Nord	21,88 %

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.
Le service est assujéti à la TVA.

■ FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Tarif	Part de l'exploitant	Part de la collectivité
Syndicat de Base	53,91 €	0,00 €
Secteur Nord	56,70 €	0,00 €

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :
- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

- *Redevance de pollution domestique par commune*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau. Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2014	1 ^{er} jan 2015	1 ^{er} jan 2016	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018
Redevance de pollution domestique	0,28 €	0,29 €	0,29 €	0,29 €	0,29 €

Communauté de Communes GEVREY CHAMBERTIN & NUISTS ST GEORGES Secteur de la PLAINE DE NUISTS

EAU POTABLE

2017

tarif domestique du syndicat de base

■ LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT : CONTRAT DE BASE

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	49,68	49,97	+0,58 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,7560	0,7600	+0,53 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	16,78	16,78	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,45	0,45	0,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,086	0,086	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

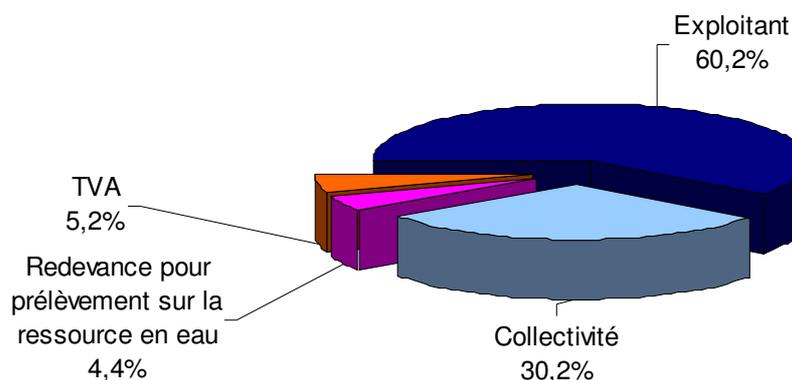
- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Exploitant	140,40	141,17	+0,55 %
Collectivité	70,78	70,78	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	10,32	10,32	0,00 %
TVA	12,18	12,22	+0,33 %
Total [€ TTC]	233,68	234,49	+0,35 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+0,36 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 1,95 €/m³

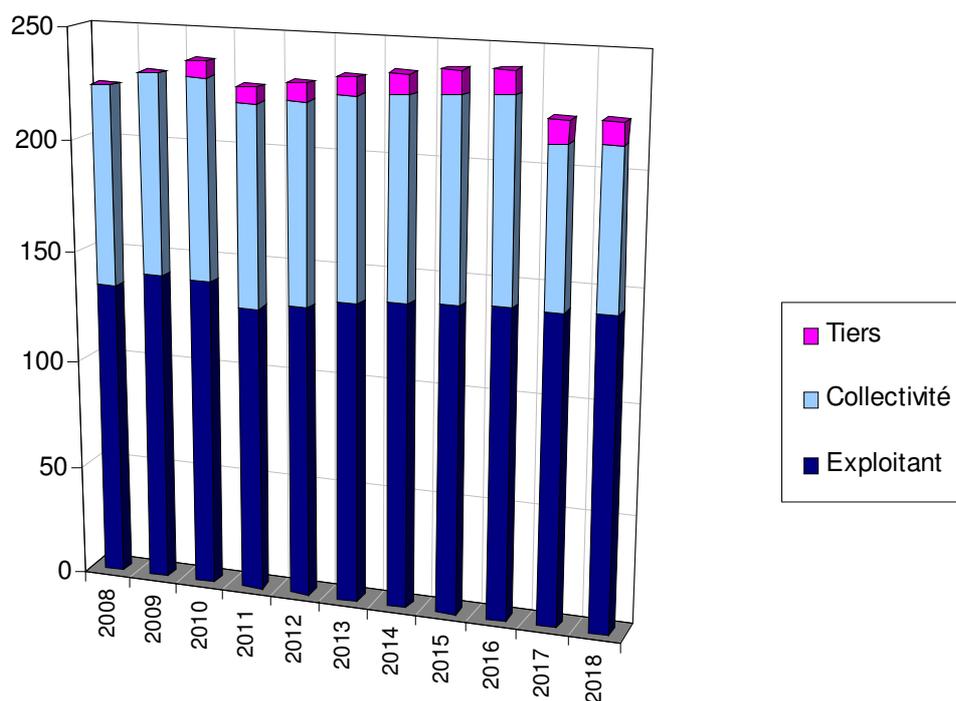
Répartition au 1er janvier 2018



■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2008

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2008	134,64	89,98	0,00	224,62
2009	141,00	89,98	0,00	230,98
2010	140,09	89,98	7,38	237,45
2011	130,00	89,98	7,38	227,36
2012	132,25	89,98	8,14	230,37
2013	136,13	89,98	8,14	234,25
2014	138,00	89,98	8,88	236,86
2015	139,30	89,98	10,32	239,60
2016	140,40	89,98	10,32	240,70
2017	140,40	70,78	10,32	221,50
2018	141,17	70,78	10,32	222,27



Communauté de Communes GEVREY CHAMBERTIN & NUIITS ST GEORGES Secteur de la PLAINE DE NUIITS

EAU POTABLE

2017

tarif domestique secteur Nord

■ LE PRIX DE L'EAU SECTEUR NORD Tarif hors redevance de pollution domestique

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	60,83	61,57	+1,22 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	1,0949	1,1082	+1,21 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	16,78	16,78	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,45	0,45	0,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,10	0,10	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

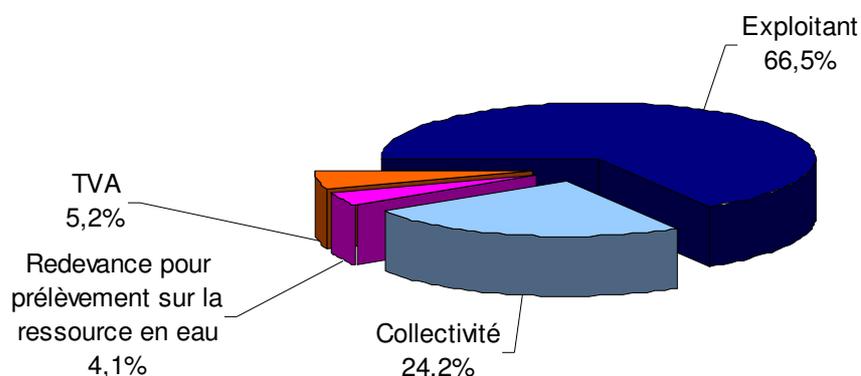
- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Exploitant	192,22	194,55	+1,21 %
Collectivité	70,78	70,78	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	12,00	12,00	0,00 %
TVA	15,13	15,25	+0,79 %
Total [€ TTC]	290,13	292,58	+0,84 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+0,89 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,44 €/m³

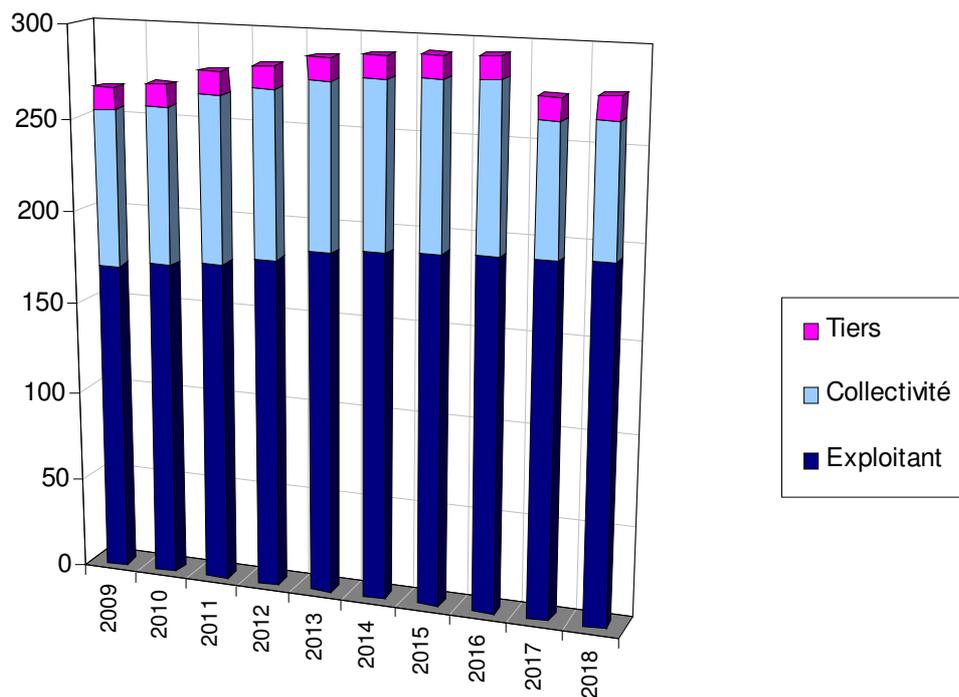
Répartition au 1er janvier 2018



■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2009

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2009	169,60	85,08	12,00	266,68
2010	172,81	85,08	12,00	269,89
2011	176,16	89,98	12,00	278,14
2012	180,68	89,98	12,00	282,66
2013	186,53	89,98	12,00	288,51
2014	189,18	89,98	12,00	291,16
2015	190,82	89,98	12,00	292,80
2016	191,92	89,98	12,00	293,90
2017	192,22	70,78	12,00	275,00
2018	194,55	70,78	12,00	277,33



Communauté de Communes GEVREY CHAMBERTIN & NUIITS ST GEORGES Secteur de la PLAINE DE NUIITS

EAU POTABLE

2017

tarif domestique secteur Sud

■ LE PRIX DE L'EAU SECTEUR SUD Tarif hors redevance de pollution domestique

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	37,54	49,97	+33,11 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,7787	0,7600	-2,40 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	16,78	16,78	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,4167	0,45	+7,99 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,085	0,086	+1,18 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

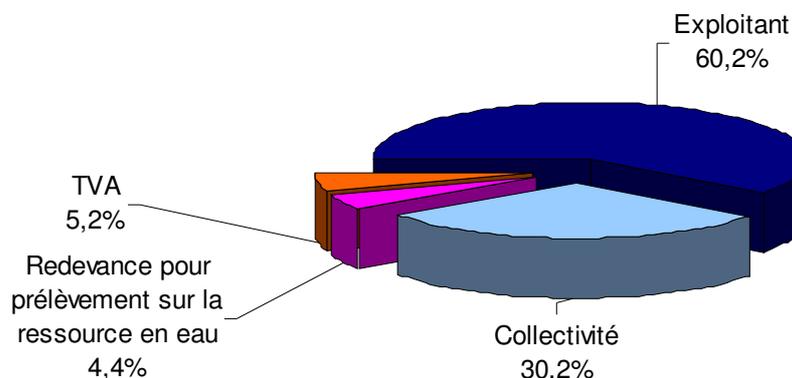
- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Exploitant	130,98	141,17	+7,78 %
Collectivité	66,78	70,78	+5,99 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	10,20	10,32	+1,18 %
TVA	11,44	12,22	+6,82 %
Total [€ TTC]	219,40	234,49	+6,88 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+7,18 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 1,95 €/m³

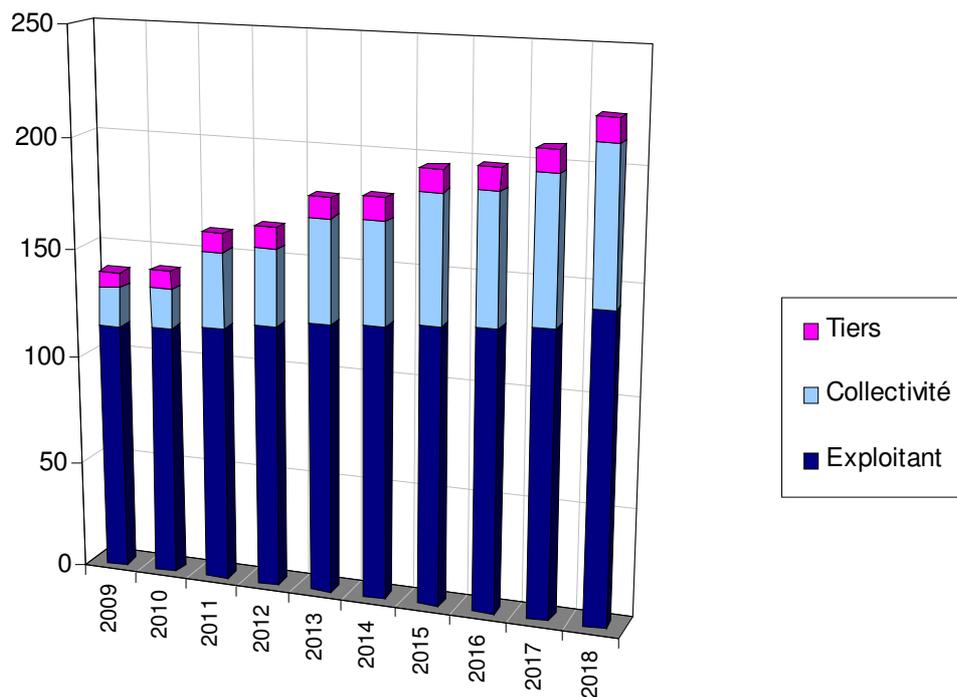
Répartition au 1er janvier 2018



■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2009

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2009	113,67	18,00	7,20	138,87
2010	115,18	18,00	8,29	141,47
2011	117,37	34,78	8,62	160,77
2012	120,81	34,78	9,49	165,08
2013	124,10	46,78	9,49	180,37
2014	124,96	46,78	10,20	181,94
2015	127,22	58,78	10,20	196,20
2016	129,25	58,78	10,20	198,23
2017	130,98	66,78	10,20	207,96
2018	141,17	70,78	10,32	222,27



Communauté de Communes GEVREY CHAMBERTIN & NUIITS ST GEORGES Secteur de la PLAINE DE NUIITS

EAU POTABLE

2017

tarif domestique du syndicat de base

■ LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT pour AGENCOURT, ARGILLY, BONCOURT LE BOIS, GERLAND, QUINCEY

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	49,68	49,97	+0,58 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,7560	0,7600	+0,53 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	16,78	16,78	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,45	0,45	0,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,086	0,086	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,29	0,29	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

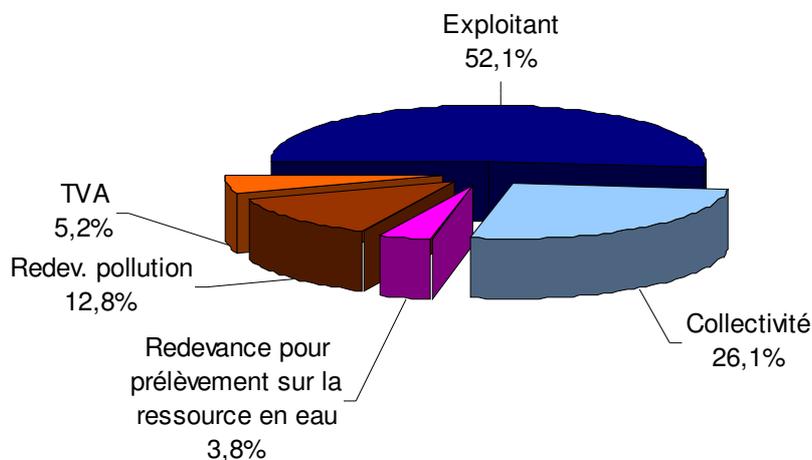
- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Exploitant	140,40	141,17	+0,55 %
Collectivité	70,78	70,78	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	10,32	10,32	0,00 %
Redevance de pollution domestique	34,80	34,80	0,00 %
TVA	14,10	14,14	+0,28 %
Total [€ TTC]	270,40	271,21	+0,30 %

Variation : Total TTC
+0,30 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,26 €/m³

Répartition au 1er janvier 2018



Communauté de Communes GEVREY CHAMBERTIN & NUIITS ST GEORGES Secteur de la PLAINE DE NUIITS

EAU POTABLE

2017

tarif domestique du syndicat de base

■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution pour : St Bernard, Villebichot et St Nicolas les Citeaux

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	60,83	61,57	+1,22 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	1,0949	1,1082	+1,21 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	16,78	16,78	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,45	0,45	0,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,10	0,10	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,29	0,29	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

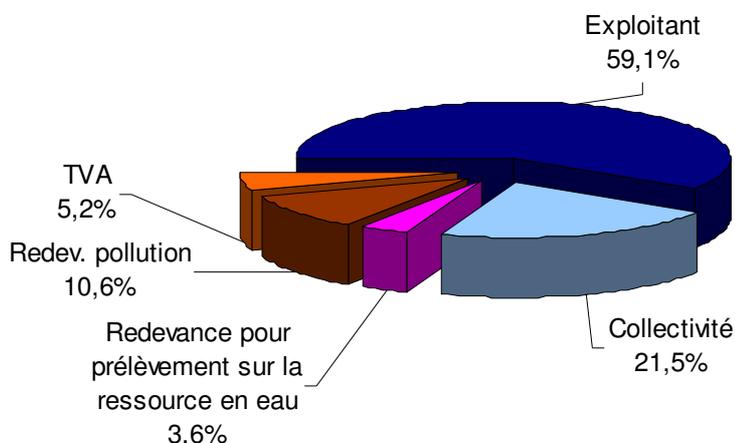
- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Exploitant	192,22	194,55	+1,21 %
Collectivité	70,78	70,78	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	12,00	12,00	0,00 %
Redevance de pollution domestique	34,80	34,80	0,00 %
TVA	17,04	17,17	+0,76 %
Total [€ TTC]	326,84	329,30	+0,75 %

Variation : Total TTC
+0,75 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,74 €/m³

Répartition au 1er janvier 2018



Communauté de Communes GEVREY CHAMBERTIN & NUITS ST GEORGES Secteur de la PLAINE DE NUITS

EAU POTABLE

2017

tarif domestique secteur Sud

■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution : Comblanchien, Corgoloin, Villy le Mouthier

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	37,54	49,97	+33,11 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,7787	0,7600	-2,40 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	16,78	16,78	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,4167	0,45	+7,99 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,085	0,086	+1,18 %
	Redevance de pollution domestique	0,29	0,29	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

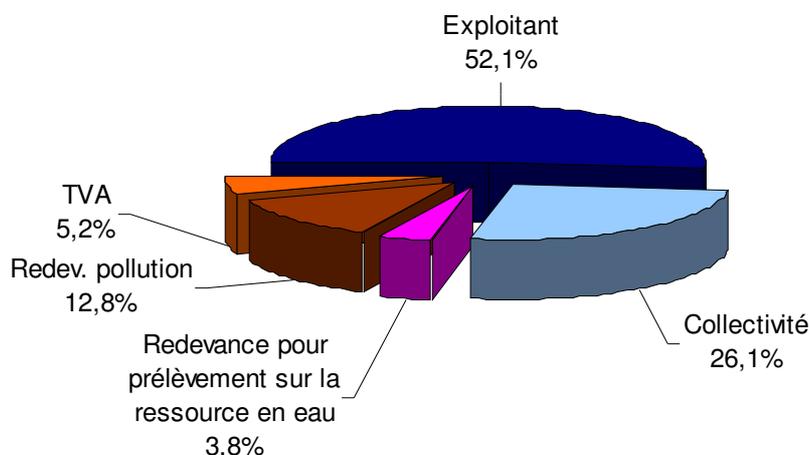
- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Exploitant	130,98	141,17	+7,78 %
Collectivité	66,78	70,78	+5,99 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	10,20	10,32	+1,18 %
Redevance de pollution domestique	34,80	34,80	0,00 %
TVA	13,35	14,14	+5,92 %
Total [€ TTC]	256,11	271,21	+5,90 %

Variation : Total TTC
+5,90 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,26 €/m³

Répartition au 1er janvier 2018



■ RECETTES D'EXPLOITATION

- Recettes de la collectivité

	2016	2017	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	193 560,00 €	172 666,00 € *	-10,79 %
Total recettes de vente d'eau	193 560,00 €	172 666,00 €	-10,79 %
Autres recettes			
Recettes pour le contrôle de délégation	1 958,82 €	-	
Recettes liées aux travaux	9 586,66 €	-	
Autres recettes	8 660,00 €	-	
Total des recettes	213 765,48 €	172 666,00 €	-19,2

* Donnée Véolia

- Recettes de l'exploitant

	2016	2017	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	292 463,00 €	368 306,00 €	+25,93 %
Recettes de volume exporté	8 322,00 €	15 804,00 €	+89,91 %
Total recettes de vente d'eau	300 785,00 €	384 110,00 €	+27,70 %
Autres recettes			
Recettes liées aux travaux	6 455,00 €	29 123,00 €	-
Autres recettes	31 378,00 €	18 323,00 €	-
Total des recettes	338 618,00 €	431 556,00 €	+ 27,4 %

■ DEPENSES PARTICULIERES DE LA COLLECTIVITE

	2016	2017	Variation
Dépenses de volume importé	19 424,00 €	NC	

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	15	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	6	0	100 %	-

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Import d'eau traitée depuis COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEAUNE - COTE ET SUD

	50%	dossier déposé en préfecture
➔	60%	arrêté préfectoral
	80%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
	100%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Import d'eau traitée depuis COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD DIJONNAIS

➔	80 %	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
---	------	--

Ressource FORAGE de CUSSIGNY

➔	60 %	arrêté préfectoral
---	------	--------------------

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,
calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

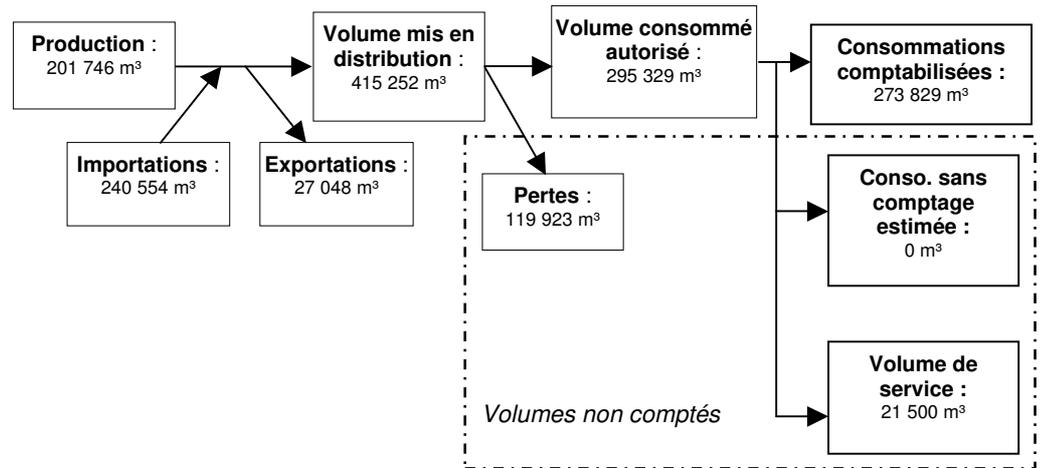
64 %

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

barème	Critères	Informations disponibles	Points attribués
+ 10 points	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures .	Oui	10
+ 5 points	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés (extension, réhabilitation, ou renouvellement des réseaux) et les données acquises depuis la dernière mise à jour. Mise à jour à minima annuelle du plan.	Oui	5
L'obtention des 15 premiers points est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :			
+ 10 points	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage, de la précision des informations cartographiques, et pour au moins la moitié du linéaire total de réseau les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons.	Oui	10
Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué si les matériaux et diamètres sont renseignés pour au moins 95% du linéaire total du réseau.			
De 1 à 5 points supplémentaires	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons sont renseignées.	95%	5
+ 10 points	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan pour au moins la moitié du linéaire total.	Oui	10
Lorsque l'année ou la période de pose est renseignée pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué si les informations des années ou périodes de pose sont renseignées pour au moins 95% du linéaire total du réseau.			
De 1 à 5 points supplémentaires	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur les années ou périodes de pose des tronçons sont renseignées.	100 %	5
A ce stade l'obtention d'au moins 40 points est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :			
+ 10 points	Le plan des réseaux précise la localisation des annexes et des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux.	Oui	10
+ 10 points	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et distribution.	Oui	10
+ 10 points	Le plan mentionne la localisation des branchements.	Non	0
+ 10 points	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.	Oui	10
+ 10 points	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite.	Oui	10
+ 10 points	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement,...	Oui	10
+ 10 points	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).	Non	0
+ 5 points	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	Non	0
Nombre de points total obtenus			95
Afin de considérer que les collectivités disposent du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable, cet indice doit atteindre une valeur supérieure ou égale à 40 points.			

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 0 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 21 500 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2013	2014	2015	2016	2017
Rendement du réseau de distribution [%]	82,6 %	73,0 %	78,4 %	78,7 %	72,9 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / longueur du réseau hors branchements

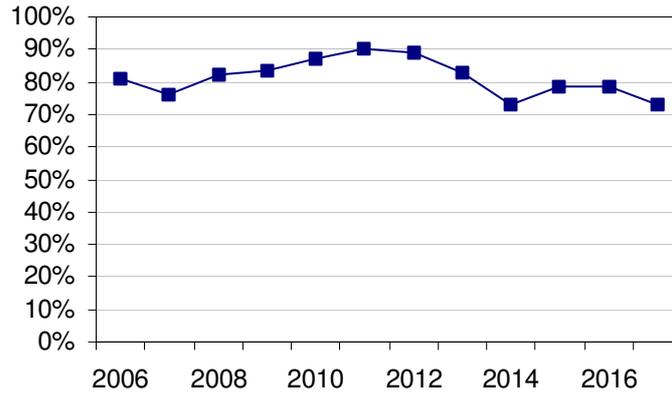
	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	1,6	3,5	2,6	2,4	3,0

- indice linéaire de pertes en réseau =

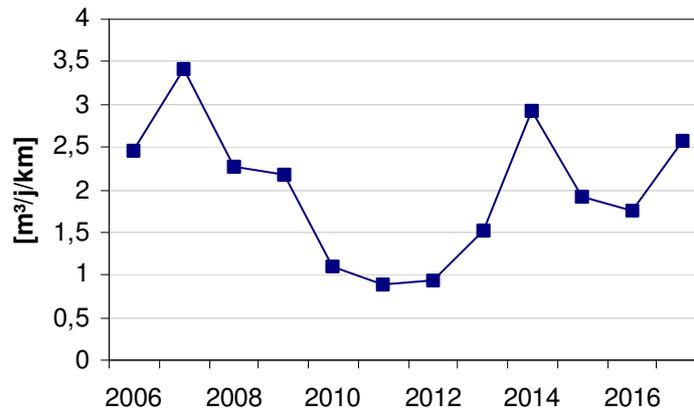
pertes / longueur du réseau hors branchements

	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	1,5	2,9	1,9	1,8	2,6

Evolution du rendement du réseau de distribution



Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2013	2014	2015	2016	2017
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	0	0	0,960	1 970	NC

Taux moyen de renouvellement des réseaux :

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées
<i>Corgoloin - Rue du Petit Paris</i>	86 846,00 €	70 000 € pour l'ensemble des travaux
<i>Comblanchien - Route de Corgoloin</i>	53 965,00 €	
<i>St Bernard - RD116</i>	16 000,00 €	
<i>Comblanchien - Impasse Jeanne CHAPUZOT</i>	11 000,00 €	
<i>Sentier de Bellevue</i>	14 000,00 €	
<i>Corgoloin - Interconnexion Corgoloin/Cussigny</i>	45 000,00 €	
<i>Argilly</i>	14 000,00 €	
<i>Quincey -Réservoir - bardage colonnes</i>	40 000,00 €	
<i>Quincey -Réservoir - colonnes montantes</i>	160 000,00 €	
<i>Honoraires Berest</i>	22 115,00 €	

Tableau établi sur la base du budget prévisionnel 2017.

Branchements en plomb

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2016	2017
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0 %	0 %

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2016	2017
Encours de la dette au 31 décembre	0,00 €	0,00 €
Remboursements au cours de l'exercice	6 841,72 €	0,00 €
dont en intérêts	6 807,68 €	0,00 €
dont en capital	34,04 €	0,00 €

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2013	2014	2015	2016	2017
Montant de la dotation aux amortissements	70 832 €	70 779 €	71 076 €	49 814 €	105 149 €

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2016	2017
montants des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité		129,00 €
dont part délégataire		129,00 €
dont part collectivité		
nombre de demandes reçues	0	1
nombre d'aides accordées	0	1